

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2021.00007
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/01/2021

Politique	-	Dossier n°	CM-000398
Commission	Finances - Personnel - Bâtiments communaux - Relations internationales		
Direction en charge	Finances et contrôle de gestion		
Objet	Budget principal de l'exercice 2020 : traitement budgétaire et comptable des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 - Approbation..		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/01/2021**

Compte rendu affiché le : **26/01/2021**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIEMI, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, Mme Véronique FALZONE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, Mme Delphine JUSSELME, Mme Diarra KANE, M. Samy KEFI-JEROME, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Absents-Excusés

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Charles DALLARA

Secrétaire de séance

Mme Laura CINIEMI

■ **Rappel et références**

La circulaire du 24 août 2020 vise à préciser les mesures d'adaptation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales et de leurs établissements publics concernant le traitement des dépenses liées à la crise sanitaire.

■ **Motivation et opportunité**

Les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire du Covid-19 affectent les budgets des collectivités territoriales. Le budget de la Ville de Saint-Étienne voté le 20 février 2020 est impacté par ces dépenses.

Aussi, afin de répondre au double objectif de préservation des équilibres budgétaires et de traçabilité des dépenses mobilisées dans le cadre de la crise, la réglementation prévoit l'assouplissement de la procédure d'étalement des charges avec la création d'un compte dédié en section de fonctionnement, la création d'une annexe budgétaire spécifique ainsi que la facilitation exceptionnelle de reprise en section de fonctionnement des excédents d'investissement.

■ Contenu

Il est proposé de retenir les deux premiers dispositifs qui se déclinent ainsi :

a) l'étalement sur 5 ans de la comptabilisation des charges induites

La mise en place de ce dispositif est autorisée sans instruction préalable des dossiers par les administrations centrales avec la création d'un compte dédié. Il s'agit du compte 4815 « charges liées à la crise sanitaire Covid-19 ».

La période couverte s'étend du 24 mars 2020 au 31 décembre 2020 (journée complémentaire incluse).

Les natures de dépenses de fonctionnement concernées sont les suivantes :

- les frais de nettoyage des bâtiments et des véhicules,
- les frais liés au matériel de protection du personnel et ceux liés aux aménagements de l'accueil du public,
- l'achat de matériel médical (limité au matériel de protection individuelle) sur la part non cofinancée par l'État,
- l'aide apportée au soutien au tissu économique telle que les subventions aux associations,
- les surcoûts induits sur les contrats de la commande publique,
- l'abondement de la subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

L'état récapitulatif des dépenses pour la Ville de Saint-Étienne est adossé à la présente délibération.

Le montant total pour l'exercice 2020 s'élève à 1 729 063,23 €.

A noter que l'amortissement sur 5 ans débute en 2020.

b) création d'une annexe budgétaire

Le deuxième dispositif autorise l'identification dans une annexe dédiée du compte administratif 2020 (section par section, chapitre par chapitre et article par article), des dépenses en lien avec la crise sanitaire constatées par la Ville de Saint-Étienne.

Cette annexe pourra également être utilisée pour les comptes administratifs 2021 et 2022.

■ Maîtrise d'ouvrage

Néant

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charge nette Ville		0,00 €		0,00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver l'étalement des charges exceptionnelles liées à la crise sanitaire Covid-19 dont l'état récapitulatif est joint à la présente délibération,
- approuver la création d'une annexe budgétaire identifiant ces dépenses en section de fonctionnement et d'investissement,
- imputer la dépense et la recette :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses	2020	'042	4815				
Recettes					2020	'040	791

■ Décision

Proposition adoptée

59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Détail des votes

Votes pour

M. Gilles ARTIGUES , Mme Nicole AUBOURDY , M. Abdelouahb BAKLI , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Lionel BOUCHER , M. François BOYER , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Denis CHAMBE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Laura CINIERI , M. Germain COLLOMBET , M. Jean-Noël CORNUT , M. Paul CORRIERAS , M. Pierrick COURBON , M. Charles DALLARA , M. Gabriel DE ALMEIDA , Mme Isabelle DUMESTRE , M. Frédéric DURAND , M. Jean DUVERGER , Mme Véronique FALZONE , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Catherine GROUSSON , M. Jacques GUARINOS , M. Georges HALLARY , Mme Delphine JUSSELME , Mme Diarra KANE , M. Robert KARULAK , M. Samy KEFI-JEROME , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Siham LABICH , Mme Pascale LACOUR , M. Claude LIOGIER , M. Olivier LONGEON , Mme Cyrine MAKHLOUF , Mme Dominique MANIN , Mme Brigitte MASSON , M. Patrick MICHAUD , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Michel NEBOUT , M. Thierry NITCHEU , M. Tom PENTECOTE , M. Gaël PERDRIAU , Mme Marie-Jo PEREZ , Mme Nicole PEYCELON , Mme Christel PFISTER , M. Jacques PHROMMALA , M. Ali RASFI , Mme Brigitte REGEFFE , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Fanny RIVEY , M. Alain SCHNEIDER , Mme Nadia SEMACHE , Mme Danielle TEIL , Mme Julie TOKHI , Mme Laetitia VALENTIN , Mme Catherine ZADRA , Mme Maryse ZOFFO

Pour Extrait
Le Maire

Gaël PERDRIAU